

Lycée Jean Mermoz

n° 2025-180

Paris, le 21 mai 2025

Décision portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger pour la réalisation d'une opération particulière

La directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11 ;

Vu le décret du 26 juillet 2023 modifié, portant nomination de Madame Claudia SCHERER-EFFOSSE en qualité de directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté du 30 août 2024 fixant la liste des établissements d'enseignement français et des instituts régionaux de formation relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le contrat de recrutement de Mme Françoise Sturbaut en qualité de cheffe d'établissement du lycée Jean Mermoz à compter du 1^{er} août 2023 ;

Décide :

Article 1er : Mme la cheffe d'établissement est autorisée à signer le contrat d'achat de billets d'avion avec l'entreprise Angel Gusto Vega au profit du lycée Jean Mermoz

Le montant du contrat s'élève à 201.889.355,10 pesos argentins (ARS) TTC soit 150.690,21 euros TTC.

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur son site internet.


Claudia SCHERER-EFFOSSE